



Jean-Pascal Simon
Secrétaire Général de Sup'Recherche-UNSA

Edito

À la suite de plusieurs mois de bouleversements dans le fonctionnement de nos établissements, il nous faut accueillir les étudiants dans des conditions pour le moins particulières : distanciation, masques, hybridation des cours, etc. La situation sanitaire actuelle mérite notre attention mais nous savons qu'il est difficile de respecter à la lettre, les dispositions prudentielles des différentes circulaires ministérielles, de même que celles des protocoles sanitaires édictées par nos universités.

Cette situation accroît encore les différences et les difficultés entre les établissements qui ont pu mobiliser des financements pour préparer cette rentrée et ceux qui sont moins bien lotis. Ces difficultés se font encore plus sentir dans les (petites) universités pluridisciplinaires où l'écart entre les filières en tension et les autres devient intenable. Les premières doivent faire face à des amphithéâtres bondés comme dans des formations de psychologie, ou

à l'inverse des formations en 1^{ère} année de PACES totalement en distanciel où l'on doit mettre en place en catastrophe la retransmission de cours filmés afin que les étudiants les regardent chez eux, avec en prime pour les collègues, déjà bien impactés, la mise en place d'une réforme P.ASS/L.AS « usine à gaz ».

Ces inégalités sont inacceptables, c'est pourquoi **Sup'Recherche-UNSA demande, et continue à demander une augmentation des dotations pour étudiants des filières générales des universités (10,3K€¹) pour qu'elle soient alignées sur celles de étudiants de STS (14,2K€) et CPGE (15,76K€).**

La situation sanitaire pose aussi la question du télétravail. Il faut entendre les craintes d'une hypothétique volonté politique de distanciation durable de l'enseignement. Il est urgent de rassurer les collègues qui se voient contraints de faire des enseignements à la fois en présentiel et en ligne (dénommé co-modal dans certaines universités). **C'est pourquoi nous avons demandé, lors du CNESER du 15 septembre, la mise en place d'une charte du télé-enseignement.** La DGSIP a entendu cette demande, nous ferons des propositions dans les semaines qui viennent.

¹Source : Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et recherche 2019 (en ligne : <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-sur-les-enseignements-la-formation-et-la-recherche-2019-3806>)

- Polynésie 2
- Pratique : Anticiper sa retraite 2
- Population fragile : oui ou non ? 3



- Les Femmes dans le Sup... 4
- SupR Débat Sémantique 5
- Le conseil de l'ADEIC 6
- Les étudiants et le Covid-19 7
- Petit Lexique commenté de pédagogie numérique à l'usage du Supérieur 8
- Accord sur les rémunérations et les carrières dans l'ESR 12



La rentrée en Polynésie

En Polynésie, la rentrée scolaire et la rentrée universitaire ont eu lieu plus tôt qu'en métropole, et dans un contexte soudainement devenu très instable.

Isabelle Proust

Après près de 2 mois sans cas positifs à la COVID-19 et un retour à une vie quasi normale, la réouverture des vols commerciaux le 15 juillet, sans quarantaine mais à la condition d'un test négatif 72h avant l'embarquement, a occasionné la réapparition du virus sur le territoire et dans une proportion inédite jusqu'alors.

Le premier cluster identifié était une soirée festive dans un restaurant basque de Papeete. Des propos peu amènes ont été tenus sur les fonctionnaires d'Etat arrivant en séjour réglementé, et qui introduiraient la maladie dans les îles. Des sanctions ont même été évoquées pour le comportement irresponsable de ces derniers. La rentrée scolaire a été différée dans certains établissements du primaire, et des classes du secondaire ont été temporairement fermées.

Pour le supérieur, dès avant la fermeture de juillet, nous savions qu'un déplacement en métropole nous

aurait imposé un masque pendant 15 jours, mais début août, au vu de l'évolution exponentielle de la contamination, les dispositions se sont durcies : les personnels comme les étudiants ayant voyagé ne peuvent revenir sur le campus avant les résultats d'un second test (autoprélèvement, technique autorisée ici contrairement à la métropole) fait 4 jours après l'arrivée en Polynésie.

C'est donc dans un contexte tendu que la rentrée universitaire s'est faite en Polynésie française. Expérimentée pour la première fois, la dématérialisation des inscriptions (avec une saisie manuelle toutefois) a mobilisé les agents et différé la programmation de certains TD. Le port du masque est obligatoire sur tout le campus où les cours se déroulent prioritairement en présentiel, les gestes barrières primant sur l'impossible distanciation sociale.

Pratique Anticiper sa retraite

Quelques points de vigilance avant de prendre sa retraite :

Avant de décider de prendre sa retraite il faut se poser quelques questions :

- **Est-ce que j'ai validé le nombre de trimestres suffisant pour éviter la décote ?**

Pour savoir combien de trimestres vous devez avoir validé en fonction de votre année de naissance voir ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1781>. En effet, si, prenant votre retraite avant 67 ans, vous n'avez pas validé le nombre minimum de trimestres vous vous verrez appliquer une décote.

- **Quand est-ce que j'ai eu mon dernier changement de grade ?**

La retraite d'un fonctionnaire est calculée sur la base du dernier salaire (sans les primes) que la personne a depuis

6 mois. Ainsi, si votre dernier changement d'échelon a eu lieu il y a moins de 6 mois, votre retraite sera calculée sur votre avant-dernier échelon. Par exemple, vous êtes passé au 5^e échelon de la hors classe au 1^{er} juin, pour que le calcul de votre pension prenne en compte cette avancée, il faut prendre votre retraite au plus tôt au 1^{er} décembre suivant.

- **Suis-je allé voir où j'en suis sur « l'espace numérique sécurisé de l'agent public » ?**

Vous y trouverez un résumé de votre situation récapitulant l'ensemble de votre carrière. Vous pouvez ainsi vérifier si l'administration a bien connaissance de l'ensemble des éléments et faire une demande de correction. Un simulateur, **sur la base de votre indice actuel**, vous indiquera le montant de votre pension en fonction de votre date de départ.

Pour en savoir plus voir le site « **Service public.fr** » <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21142>

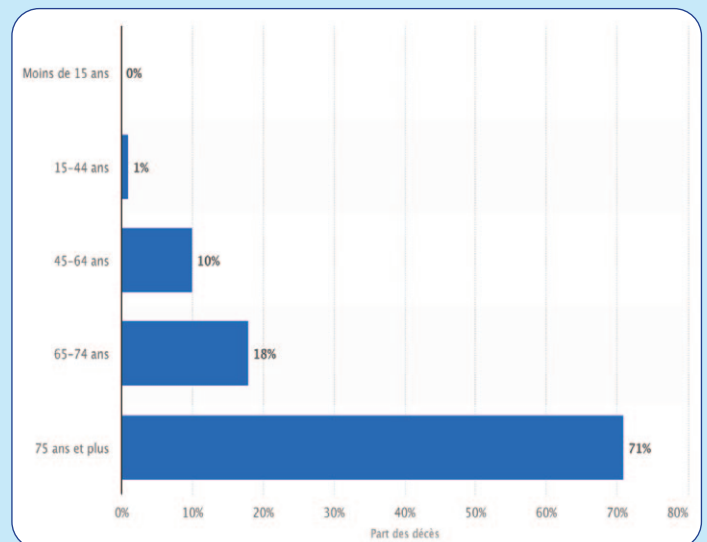
POPULATION FRAGILE : OUI OU NON ?

Sur le site du ministère des solidarités et de la santé, les personnes âgées de 70 ans et plus sont au premier rang des personnes fragiles au point qu'on a songé un temps, les confiner plus longtemps que le reste de la population. Pourtant, à cet âge, certains de nos collègues sont encore en activité.

Si l'on examine la distribution des personnes décédées du coronavirus (COVID-19) en France du 1^{er} mars au 12 mai 2020 selon la tranche d'âge, on constate ainsi que 71 % des victimes du nouveau coronavirus en France avaient 75 ans et plus. Il y a de fortes chances pour que ces personnes soient retraitées.

Intéressons-nous aux 18% qui avaient entre 65 et 74 ans en rapprochant ces chiffres de l'âge de la retraite dans l'enseignement supérieur (*Bilan social 2017-2018 du MESRI*, pp.148-149).

Sur 1220 enseignants des universités partis en retraite en 2018, 72.7% avaient plus de 65 ans.



<https://fr.statista.com/>

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Âge	Moins 58 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Personnels enseignants	Catégorie A	4	4	7	9	32	80	99	98	158	197	99	235	155	43	1 220
	Part par âge (en %)	0,3	0,3	0,6	0,7	2,6	6,6	8,1	8,0	13,0	16,1	8,1	19,3	12,7	3,5	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Départs à la retraite des personnels enseignants (en %)	0,3	0,3	0,6	0,7	2,6	6,6	8,1	8,0	13,0	16,1	8,1	19,3	12,7	3,5	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Ensemble des départs à la retraite (en %)	11,1	26,7	38,9	5,8	20,5	22,0	35,9	41,2	50,2	71,6	72,8	89,4	98,7	100,0	49,8

Ainsi en quelques jours l'image des retraités de 65 ans est passée du cadre doré de privilégiés qu'il faut remettre au boulot à celui de personnes fragiles invitées à rester chez elles, le conseil constitutionnel leur ayant épargné le confinement obligatoire !

Le Congrès de Sup'Recherche-UNSA a manifesté son hostilité à la réforme des retraites par une motion votée à l'unanimité en janvier 2020. Nous continuerons à nous y opposer quand le gouvernement, qui ne l'a que suspendue, voudra la remettre sur les rails législatifs.

En restant adhérent de Sup'Recherche au moment de votre retraite, vous continuerez à être informé sur vos droits par l'UNSA-Retraités.

Les Femmes dans le Sup...

Parler des femmes dans l'Enseignement supérieur est l'objet de cet état des lieux.

Globalement, selon les données du Bilan Social 2017-2018, les femmes dans l'ESR représentent 52,4% des agents, enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels.

Si l'on regarde le détail, du côté des BIATSS, les femmes représentent 64,4% des agents - dont près de 70% en catégorie C - et les femmes sont plus nombreuses à être contractuelles que titulaires : 56,1%.

Si l'on se penche sur les femmes enseignants-chercheurs, elles ne sont plus que 40,9% de l'ensemble des EC.

Les femmes sont davantage représentées que les hommes dans certaines disciplines : en "Langues et Littératures" (61,7%) et dans une moindre mesure en "Pharmacie" (52,3%). Elles sont par contre sous-représentées dans toutes les autres et particulièrement en "Sciences de l'ingénieur" (19,1%), en "Physique" (22,1%), en "Mathématiques et informatique" (22,8%) et en "Médecine" (26,3%). Et là où l'on voit véritablement le plafond de verre, c'est sur la répartition femmes/hommes des EC : elles sont majoritairement Maîtres de Conférences et ne représentent en fait que **26,6% des Professeurs des Universités...** La situation n'est guère meilleure pour les Directeurs de Recherche (30%). Les femmes entrent dans la carrière plus tardivement que les hommes, sont moins mobiles et bénéficient très marginalement des promotions ; elles ne sont par exemple que 18% des PR à être en classe exceptionnelle 2...

En résumé, les femmes sont en bas de l'échelle et elles ne sont que de façon très minoritaire Présidentes de nos institutions : un Président sur cinq est une femme.

En revanche, notre Ministre est une femme, ex-Présidente d'Université, et sa feuille de route vise à améliorer les choses pour les femmes de l'ESR.

Nous participons au groupe de travail sur l'égalité Femmes/Hommes dans l'Enseignement supérieur et nous avons des propositions d'actions. Il est temps que ça change !

Christine Roland-Lévy



SupR Débat sémantique

Les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leur auteur.



« Que deviennent les « oui-si », ces étudiants soumis à un parcours adapté [...] en raison d'un niveau jugé insuffisant pour intégrer une formation classique ? ». Telle est la première phrase du papier du *Monde*, du 21 août dernier, page 10. L'article compare et évalue les différentes remédiations et pédagogies utilisées ici et là pour aider les néo-bacheliers en difficulté dès leur entrée en Lettres et Sciences humaines et sociales, et notamment ceux admis « en L1 par défaut ». Pour parler de ces étudiants « à la peine », comme le dit le titre de l'article, la journaliste utilise à trois reprises « étudiants fragiles ».

Mais que signifie dans ce cas l'adjectif fragile du syntagme « étudiants fragiles » ?

D'un étudiant dont le travail et /ou les résultats sont à approuver voire à distinguer, on peut dire qu'il est bon ou même qu'il est fort. L'opposé de cet étudiant, celui qui est « à la peine », c'est celui qui est faible ou mauvais. On dira ainsi : « X est un mauvais étudiant » ou « X est un étudiant faible ».

Pourquoi l'un et /ou l'autre de ces deux adjectifs n'est-il pas employé par l'auteur de l'article ?

Le *Petit Robert* apporte un élément de réponse. Le 3^{ème} sens de fragile : [appliqué aux personnes] : « de constitution faible ou de fonctionnement délicat ». Et c'est en ce sens que, par exemple, le site web du *Ministère des Solidarités et de la Santé*, parle de la « population fragile des Retraités ». Il s'agit de leur santé, physique et mentale, susceptible de se détériorer avec l'âge.

Notons que, si, malicieusement, on appliquait ce sens aux étudiants, on aboutirait à la question suivante : les étudiants fragiles sont-ils aussi des retraités ? Plaisanterie bien sûr ! (Encore que la permutation des substantifs, « les retraités sont-ils aussi des étudiants », dit quelque chose de tout à fait sérieux. Il existe bien, en effet, une foule de cours, dispensés par des universitaires, hors programme académique, à l'attention du grand public, et qui sont suivis par des retraités. Parmi eux, d'aucuns sont fragiles de constitution. L'adjectif est donc approprié dans ce cas).

Plaisanterie mise à part, il est clair que dans le syntagme « étudiants fragiles » il ne s'agit pas de santé. (Ni d'ailleurs

de considérations socio-économiques). Il s'agit des aptitudes et résultats intellectuels des étudiants concernés. Les « fragiles » sont en deçà de ce qui est attendu pour poursuivre une formation universitaire solide. Et pourtant, on ne peut pas ne pas entendre dans *fragile* une nuance de sens qui tient précisément à la santé. Et c'est le triple emploi du syntagme qui y oblige. Appliqué trois fois à *étudiants*, *fragiles* devient une épithète de nature : comme si les étudiants en deçà académiquement, l'étaient aussi en raison de leur constitution physique. Une constitution peu solide. (Ce mot apparaît justement dans la 2^{ème} définition du Robert). Ils relèveraient alors autant des soignants que des enseignants. Autant du compassionnel que de l'intellectuel.

Mais peut-on en décider ? En décider clairement ? Difficile à dire. Difficile, car *fragile* ici a pris un sens ambigu. Et son ambiguïté est l'effet d'une euphémisation.

Cette euphémisation permet à l'auteur de l'article de ne pas employer *faible* ou *mauvais*. Elle lui permet par conséquent de ne pas choquer ses lecteurs étudiants et/ ou parents. Plus largement, elle lui permet de *ne pas heurter leur sensibilité...*

Aurait-elle lu les résultats du sondage IFOP paru dans *Charlie Hebdo*, du 2 septembre, pages 2 et 3, où 35 % des 15-24 font passer le « respect » avant la liberté d'expression ? Penserait-elle qu'ils font partie de la *génération offensée*, que décrit Caroline Fourest, dans son dernier ouvrage ? Serait-elle d'accord avec cette volonté ascendante « d'être mis à l'abri de toute opinion contraignante afin de cultiver sa certitude identitaire dans la quiétude d'un « espace sûr » (Marcel Gauchet, *Le Débat*, n° 40, page 168) ?

Ce qui semble sûr, c'est qu'on a ici un exemple de conformité à un *solide* air idéologique du temps. Ne pas déplaire aux publics concernés. Semble sûr aussi que l'auteur de l'article ignore ce pour quoi les étudiants sont à l'université. Ils y sont pour s'affronter à l'universel. C'est un travail exigeant. L'offense et la « *quiétude* » n'y ont pas leur place.

G. Foucher

Le conseil de l'ADEIC

Achetez du matériel de bureau d'occasion ou reconditionné

En bons syndicalistes, rappelons l'Article 6 du **Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature** : « Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation. L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci. »

La réalité est bien éloignée du texte et, le plus souvent, COVID ou pas, vous devez vous équiper chez vous à vos frais. Comment concilier bien-être au travail et moindre coût ?

N'hésitez pas à acheter du matériel bureautique d'occasion : bureau, fauteuil ergonomique, lampe, ordinateur, téléphone, etc.

**Achetez à un professionnel.
Exigez une facture.**

Vous pourrez faire jouer la garantie légale de conformité. C'est une garantie contre tous les défauts de conformité existant déjà à la date de livraison du produit. Elle est obligatoire. C'est un droit du consommateur fixé par la loi. Tout vendeur doit respecter ce droit y compris les vendeurs d'occasion.

On parle de défaut de conformité dans les situations suivantes :

- Bien impropre à l'usage habituellement attendu.
- Bien qui ne correspond pas à la description donnée par le vendeur même s'il fonctionne parfaitement.
- Bien qui ne possède pas les qualités annoncées par le vendeur ou convenues avec vous.
- Bien qui présente un défaut de fabrication, une imperfection, un mauvais assemblage.
- Installation qui n'a pas été faite correctement par le vendeur ou manuel d'installation incomplet ou incompréhensible vous empêchant de monter l'appareil convenablement.



Pour mettre en œuvre la garantie légale de conformité, il faut que la vente (le « contrat ») ait lieu entre un consommateur et un vendeur professionnel.

Vous avez 2 ans après la livraison du bien pour mettre en œuvre la garantie. La procédure est gratuite. Le défaut est d'office considéré comme datant d'avant l'achat du produit. Vous n'avez donc pas à apporter la preuve de la date d'apparition du défaut. Si le vendeur conteste l'application de la garantie et estime que le défaut est apparu après l'achat, c'est à lui de le prouver. En cas de litige, envoyez un courrier de mise en demeure au vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où le vendeur est un particulier et qu'il persiste dans son refus, contactez un conciliateur de justice avec l'aide de l'ADEIC.

Attention : conservez toujours le justificatif d'achat : bon de livraison, facture, ticket de caisse...

La garantie ne s'applique pas en cas de vente entre 2 particuliers. Si, toutefois, vous achetez à un particulier, demandez la facture d'achat ou le bon de garantie. Vous pourrez en bénéficier si le produit a moins de deux ans.

Un dernier conseil : Ne jetez jamais votre matériel électronique, ni vos meubles de bureau. Ce que l'on appelle déchet électronique recouvre un grand nombre d'objets, même la petite clé USB que vous avez reçue en gadget à un colloque ! S'il fonctionne encore, vous pouvez le vendre ou le donner. S'il ne fonctionne plus, vous pouvez le faire réparer. S'il est irréparable, le remettre à une déchetterie ou le faire reprendre à l'achat d'un appareil ou d'un meuble neuf.

ADEIC
27, rue des Tanneries, 75013 PARIS
Tél. : 01 44 53 73 93
sup.recherche@adeic.fr

Les étudiants et le Covid-19



Interrogée sur le confinement que nous avons connu suite à une crise sanitaire d'une exceptionnelle gravité, Najat Vallaud-Belkacem, ancienne ministre, insiste sur les « ravages humains et sociaux » qu'elle a provoqués. « Longtemps une sorte d'angle mort a semblé recouvrir les familles enserrées dans des logements inadaptés, les files d'attente devant l'aide alimentaire, les étudiants confinés en cités universitaires, sans job ni perspectives, les enfants sans cantine privés du seul repas équilibré de leur journée, les intermittents, les chômeurs non indemnisés... »¹.

Une tribune dans *Le Monde* avait dénoncé en avril la situation déplorable des étudiants démunis financièrement, français et étrangers², confinés dans des cités universitaires. Les universitaires signataires s'interrogeaient. « Comment en sommes-nous arrivés là ? »³. Une incurie administrative n'explique pas tout. C'est la politique d'accueil des étudiants peu fortunés qui est alors en cause, puisque, confinés, maints étudiants n'ont pas pu travailler comme à l'accoutumée, et ont été abandonnés, relégués. Les voilà sans ressources. Ils ont bénéficié de manifestations de solidarité de divers acteurs de la société civile. Les institutions étatiques ont été, elles, défaillantes. Ce qui s'impose, ce sont les faits. Le confinement a révélé combien la situation des étudiants concernés par la précarité pouvait devenir insupportable. Il a aussi révélé trop souvent un abandon de ces étudiants pas à même de rejoindre une famille.

Des témoignages dans *Le Monde* ont mis l'accent sur l'insalubrité de cités universitaires à Villeneuve-d'Ascq⁴. « Partager ses jours, ses nuits, son sommeil avec des blattes et des punaises de lit, c'est, depuis plus d'un mois, le quotidien d'une centaine d'étudiants logés dans des bâtiments insalubres du campus scientifique de l'université de Lille ». Vivre le confinement dans ces conditions est douloureux.

Nombreux sont les étudiants qui, ayant perdu leur job en raison de la pandémie, se sont trouvés financièrement démunis, confrontés à la faim. L'aide du Crous est restée ponctuelle. Des associations ont apporté une aide alimentaire bienvenue aux étudiants démunis.

Le confinement a confirmé combien sont importantes les différenciations sociales au sein de la population étudiante dans le supérieur. Des étudiants précaires peuvent glisser dans l'extrême pauvreté⁵.

Cette situation dramatique explique qu'à partir de l'année universitaire 2020-2021, le repas dans les services du CROUS est désormais de 1 euro pour les boursiers⁶. Voici une avancée sociale indéniable.

Le confinement et la période au-delà de celui-ci ont entraîné le recours à l'enseignement à distance. Celui-ci « a exacerbé les disparités entre les filières et les étudiants »⁷. Comme dans l'enseignement secondaire, le phénomène des décrocheurs a accompagné le confinement, en raison de la médiocrité de l'espace disponible pour travailler, de la piètre qualité des outils pour assumer des cours à distance. Celles et ceux qui ont eu la possibilité de travailler ont vécu un certain désarroi, certains ont rencontré des difficultés psychologiques. Le numérique est souvent présenté comme la panacée. Quel leurre ! Il conforte la ségrégation sociale⁸. « Rien ne remplacera le présentiel », affirment des enseignants interrogés. Il conviendra de faire le bilan de ce qui a été vécu en 2020 lors de la période de confinement. Pour le président de Sorbonne Université, « La crise devrait nous permettre de laisser derrière nous la vision « darwinienne » et l'approche « inégalitaire » prônés par certains. La future loi de programmation pluriannuelle de la recherche ne pourra pas être la même »⁹.

« Avant l'été, nombre d'universitaires avaient dénoncé « le fantasme d'une université numérique » dont la crise due au Covid-19 aurait facilité la réalisation »¹⁰. Dès septembre 2020, dans des conditions particulières, les universités accueillent les étudiants en « présentiel ». Les universitaires ont été entendus !

¹ Najat Vallaud-Belkacem, « Une forme de nouvelle lutte des classes se joue », propos recueillis par Abel Mestre et Sylvia Zappi, *Le Monde*, 19 mai 2020, p. 7.

² Tenir compte des étudiants étrangers ! « Privés d'étudiants étrangers, les grandes écoles et les universités en danger » (*Le Figaro*, 3 septembre 2020, p. 20-21).

³ Tribune, « Privés de job, cloîtrés, les étudiants les plus démunis sont ténailés par la faim et l'angoisse », *Le Monde*, 15 avril 2020.

⁴ Eric Nunès, « Etre confiné avec des cafards, c'est terrible » : à Villeneuve-d'Ascq, les étudiants à l'abandon », *Le Monde*, 22 avril 2020.

⁵ La pauvreté à l'Université n'est pas un sujet que l'on découvre avec le confinement. Voir Anne-Françoise Dequière, « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance », *Pensée plurielle*, 2007/1, n° 14, p. 95-110.

⁶ En 2019 le repas à tarif social coûtait 3,30 euros à tous les étudiants. Depuis le 1^{er} septembre, grâce à une contribution significative de l'État, ce repas est de 1 euro pour les étudiants boursiers.

⁷ Alice Raybaud, « Les inégales expériences des cours à distance », *Le Monde*, 13 mai 2020, p. 11.

⁸ Jean Chambaz, « Derrière la fracture numérique, c'est la ségrégation sociale », propos recueillis par Camille Stromboni, *Le Monde*, 19 mai 2020, p. 20.

⁹ Ibid.

¹⁰ Soazig Le Névé, « A l'université, priorité au retour en « présentiel » », *Le Monde*, 9-10 août 2020, p. 8. Voir Philippe Forest, *L'Université en première ligne à l'heure de la dictature numérique*, Gallimard, « Tracts », n° 18, 2020.

Gérard Poulouin

Petit lexique commenté de pédagogie numérique à l'usage du Supérieur

Alors que les formations en ligne existent depuis bien longtemps, un grand nombre d'enseignants-chercheurs, peu coutumiers de ces technologies, se sont vu faire un grand saut dans l'inconnu durant la crise de la Covid-19. Nous vous proposons un rapide glossaire des termes que vous serez amené à entendre durant les prochains mois ou années qui viennent.

LES « LEARNING »

Adaptative-Learning : l'apprentissage adaptatif est une formation (sous-entendue en ligne) qui s'adapte à l'apprenant. L'étudiant en fonction des quiz qu'il réalisera sur une plateforme (voir LMS) se verra proposer des contenus adaptés à ses connaissances ou à ses lacunes. Il obtient ainsi un parcours personnalisé. L'implémentation d'intelligence artificielle dans les plateformes permet en outre de mieux orienter les étudiants ou de détecter des étudiants en difficulté ou des décrocheurs.

Blended-Learning : souvent traduit par « *apprentissage mixte* » ou par « *apprentissage hybride* ». Il s'agit d'un mode d'apprentissage combinant plusieurs modes de formation, dont un apprentissage en ligne et un apprentissage en présentiel. La partie en ligne pouvant renvoyer à des ressources supplémentaires pour compléter le cours, à des cours en ligne, à des exercices, etc. Le Blended-Learning est particulièrement adapté pour réaliser des « *classes inversées* » : l'enseignant dépose un cours (sous forme PDF ou diaporama sonorisé, ou un podcast) en ligne et laisse les étudiants se l'approprier. Puis, lors d'une séance en présentiel, il peut répondre aux questions, interagir, faire des exercices ensemble, organiser des débats, etc.

E-learning : il s'agit d'un mode d'apprentissage individuel à distance basé sur l'utilisation de moyens électroniques (d'où le préfixe « e- ») et diffusés par Internet. Le terme recommandé par l'Académie française est : formation en ligne. Il convient de différencier ce terme de : formation à distance. En effet, la formation à distance ne suppose pas nécessairement l'usage de technologies numériques ou d'internet. Ainsi l'envoi de cours par voie postale est une forme de formation à distance.

Micro-Learning : traduit par micro-apprentissage. Il s'agit d'une forme d'apprentissage sous forme d'une séquence explicative très courte : de 30 secondes à 3 minutes. En général il s'agit de la réponse à une question ou d'un point de vulgarisation.

Mobile-Learning : c'est un dérivé du e-learning permettant la diffusion des cours ou ressources sur un téléphone portable (il faut alors que le contenu soit en « *responsive design* » - voir ce terme). On parle parfois de tablet-Learning, quand le contenu est adapté à une tablette numérique.

Rapid-Learning : il s'agit surtout d'un terme à destination de celui qui produit la ressource plutôt que de l'apprenant. Il s'agit en réalité d'un contenu e-learning produit rapidement et donc souvent de courte durée. Ce terme est donc différent du micro-Learning.



LES SIGLES

LMS : « *Learning Management System* ». Il s'agit d'une plateforme d'apprentissage. Les plateformes ne font que diffuser des contenus produits ailleurs. Il existe des plateformes appelées LCMS pour Learning Content Management System, qui en plus de diffuser du contenu, permettent d'en créer. Moodle (Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment) par exemple, une des plateformes les plus utilisées dans le monde.

SCORM : « *Sharable Content Object Reference Model* », est un standard pour des ressources numériques afin qu'elles soient compatibles avec les plateformes LMS/LCMS. Il s'agit en général d'un fichier compressé zip. Il contient un ensemble de données que l'on dépose sur la plateforme après qu'il a été créé par un outil auteur (voir ce terme). À noter qu'avant la norme SCORM, il existait la Norme AAIC et que la norme xAPI (aussi appelée Tin Can API) devrait remplacer progressivement la norme SCORM.

ATAWAD : « *any time, any where, any device* ». Autrement dit, la ressource doit pouvoir être consultée n'importe quand, n'importe où et sur n'importe quel terminal. Certains utilisent le mot valise mobilité en synonyme (mobilité + ubiquité).

BYOD : « *Bring your Own Device* », signifie que l'apprenant apporte son matériel numérique personnel (ordinateur, smartphone, tablette) pour suivre des ressources numériques, faire des exercices informatiques, etc. Ce concept est de plus en plus utilisé dans les systèmes comme socrative, wooclap ou kahoot, des solutions de vote/quizz en direct qui remplacent les boîtiers de vote électronique : l'enseignant prépare des quiz sur une plateforme en ligne à l'avance et pendant le cours ou le travail qu'il dirige. Il interroge les étudiants qui peuvent répondre avec leurs terminaux. Les réponses apparaissent directement en vidéoprojection.

MOOC : « *Massive Open Online Course* ». Un MOOC est une formation à distance gratuite permettant d'accueillir un grand nombre de participants. Certains MOOC peuvent donner lieu à une certification, qui, elle, peut être payante.

C'est sur ce dernier point qu'était fondé le modèle économique des MOOC aux USA. En France, la plateforme gouvernementale FUN MOOC regroupe un grand nombre de MOOC francophones. Elle est concurrencée par Coursera et OpenClassrooms. On distingue les xMOOC qui diffusent des savoirs déjà existants, des cMOOC, (c pour connectivistes), qui, eux, reposent sur la co-construction, la génération par les apprenants eux-mêmes.

Certains considèrent les MOOC comme un échec pédagogique dans la mesure où moins de 10% des étudiants suivant la totalité du cursus¹. Une étude du MIT et de Harvard



souligne que seulement 5,5% des étudiants valident un certificat². Cependant, certains étudiants ne sont intéressés que par un ou deux chapitres de cours et acquièrent, malgré tout, des connaissances.

SPOC : « *Small private online course* ». Rien à voir avec un être aux oreilles pointues. C'est un dérivé des MOOC, mais où la cohorte d'étudiants est beaucoup plus faible et dont le contenu et l'accès ne sont pas ouverts à tous.

AUTRES TERMES

Synchrone / asynchrone : une formation en ligne est dite synchrone si elle est dispensée en direct par l'enseignant, à l'aide d'un système de visioconférence (Zoom, Teams, webex, etc.), ou par audio ou encore par le biais d'un chat. La formation asynchrone quant à elle permet à l'apprenant d'avoir un contenu en différé : l'enseignant a enregistré son cours ou déposé un fichier à lire à l'avance et l'apprenant le suit à son rythme. Dans cette dernière méthode, il y a moins d'interaction entre apprenants et enseignants, celle-ci se résumant la plupart du temps à l'utilisation d'un forum.

¹ C. Parr. (May 2013). MOOC Completion Rates „below 7%“, Times Higher Education. [Online]. Available : <http://www.timeshighereducation.co.uk/news/mooc-completion-ratesbelow-7/2003710.article>

² Chuang, Isaac and Ho, Andrew, HarvardX and MITx: Four Years of Open Online Courses -- Fall 2012-Summer 2016 (December 23, 2016). Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2889436> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2889436>

Petit Lexique (suite)



Formation comodale : la formation comodale ne doit pas être confondue avec le Blended-learning. Il s'agit d'une formation qui est à la fois réalisée en présentiel, mais retransmise en direct en distanciel. Ainsi l'université de Laval la définit comme : « *un système de formation où coexistent de façon simultanée les modes de formation en présentiel et à distance, ce qui permet à l'étudiant de choisir sur une base hebdomadaire le mode de diffusion qui lui convient, en fonction de ses besoins ou de ses préférences* »¹.

Gamification : la gamification consiste à rendre une plateforme d'apprentissage en ligne plus ludique. Ainsi, cette technique applique des éléments relevant du jeu à un environnement d'apprentissage. L'illustration la plus fréquente est la délivrance/obtention de badge quand un apprenant atteint certains objectifs pédagogiques.

Outil auteur : un outil auteur, ou logiciel auteur, est un programme permettant à l'enseignant de créer des ressources numériques à destination d'une plateforme. Certains logiciels permettent de créer un diaporama sonorisé parfois avec de la vidéo, d'autres dits exercices permettent de générer des quiz, etc. Les logiciels les plus connus sont Captivate®, iSpring® et Articulate®.

Serious game : il est très complexe de donner une définition claire, mais citons Julian Alvarez : « *Application informatique, dont l'objectif est de combiner à la fois des aspects sérieux (serious) tels, de manière non exhaustive, l'enseignement, l'apprentissage, la communication, ou encore l'information, avec des ressorts ludiques issus du jeu vidéo (Game). Une telle association a donc pour but de s'écarter du simple divertissement* »². En santé le jeu sérieux prend souvent la forme d'une simulation procédurale (simulation d'opération chirurgicale, d'habillage stérile, ou de production de médicament, etc.) dans d'autres domaines le jeu sérieux peut permettre d'enseigner certains principes de logistiques comme le programme JISEL.

Responsive design : ce terme désigne une technologie permettant au contenu (ici par exemple une plateforme de cours) de s'adapter à n'importe quelle taille d'écran : ordinateur, tablette, smartphone. Il ne s'agit pas que d'une simple adaptation de la taille des caractères, mais aussi d'un système proposant des contenus ergonomiques.

Capsule : ce terme désigne souvent une séquence vidéo pédagogique déposée sur une plateforme.

Granularisation : le fait de découper un cours numérique en ensemble de petites entités (les grains) qui correspondent souvent à un objectif pédagogique défini. En principe les grains sont indépendants permettant ainsi de créer des parcours personnalisés (voir en ce sens Adaptive Learning).



¹ Voir en ce sens la page <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/la-formation-comodale>

² Du Jeu vidéo au *Serious Game* : approches culturelles, pragmatiques et formelles. Thèse, spécialité : sciences de la communication et de l'information. Toulouse : Université de Toulouse II (Le Mirail), Université de Toulouse III (Paul Sabatier), décembre 2007, 445 p.

UN SYNDICAT
POUR MOI

Adhérer, c'est être plus forts ensemble !



Adhérer, c'est être plus forts ensemble !

La fédération **UNSA**
des **métiers** de l'**Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**
<http://contact.unsa-education.com/contact.php>



Accord sur les rémunérations et les carrières dans l'ESR

Depuis le 26 août, date de reprise des échanges entamés en juin avec le ministère nous avons négocié, pied à pied pour améliorer le projet protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations dans l'ESR. Lors de nombreuses réunions (plus de 20h de négociations) nous avons obtenu de sérieuses avancées qui nous ont conduit à signer ce protocole le lundi 12 octobre à Matignon en présence du Premier Ministre et avec la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La signature de ce protocole d'accord est un moment important puisqu'il ouvre de nouvelles perspectives de carrière et de rémunération pour les personnels de l'ESR et notamment les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs.

Parmi l'ensemble des mesures, outre l'augmentation significative de la prime d'enseignement supérieur (d'environ 1000€ à 6400€), il y a les 2000 possibilités nouvelles aux maîtres et maîtresses de conférences expérimentés d'accéder au corps des professeurs d'université par une voie de recrutement réservée. Cette disposition que nous avons demandée, défendue et obtenue permettra à nos collègues qui, pour beaucoup, assurent déjà des missions qui relèvent de ce corps (direction de thèses, de recherche...), d'avoir de nouvelles perspectives pour devenir professeur des universités.



Enfin, il s'agit d'une loi de programmation pour la recherche en cela elle n'apportera que très marginalement des moyens nouveaux pour que nos établissements d'enseignement supérieur puissent accueillir dignement les étudiants qui se pressent toujours plus nombreux à leurs portes chaque année. C'est pourquoi, depuis plusieurs mois nous demandons, qu'en parallèle à cette loi, le gouvernement s'engage aussi sur une loi de programmation sur les missions de formation initiale et continue des universités.

Ce protocole fruit d'un vrai dialogue, n'est que le point de départ d'un travail important qui reste à faire dans le cadre du comité de suivi. Sup'Recherche-UNSA proposera de nouvelles avancées dans un esprit constructif. Nous défendrons l'intérêt des agents d'une Fonction publique d'État qui doit être renforcée et revalorisée. C'est la seule garantie du principe d'égalité d'accès à des services publics de qualité.



Publication du Syndicat Sup'Recherche-UNSA

87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

- Tel : 01 58 46 14 86
- Courriel : sup-r@unsa-education.org
- Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Jean-Pascal Simon

Rédacteur en chef
Mathieu Guerriaud

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08
Conception, réalisation : **Cyrille Mourton**

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponible sur www.casden.fr

